



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

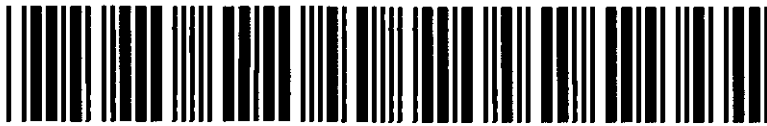
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1995 B 10355

Numéro SIREN : 401 808 068

Nom ou dénomination : GESTIONPHI

Ce dépôt a été enregistré le 16/04/2013 sous le numéro de dépôt 35686



1303572001

DATE DEPOT :	2013-04-16
NUMERO DE DEPOT :	2013R035686
N° GESTION :	1995B10355
N° SIREN :	401808068
DENOMINATION :	GESTIONPHI
ADRESSE :	42-44 r Washington 75008 Paris
DATE D'ACTE :	2013/02/28
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET .

GSB 10355

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

16 AVR. 2013

GESTIONPHI

Société à responsabilité limitée au capital de 253 200 euros
Siège social : 42/44 rue Washington - Immeuble Artois - 75008 PARIS
RCS PARIS 401808068

35686

EXTRAITS DU
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EC DU 28 FEVRIER 2013 OC

**QUATRIEME RESOLUTION : NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX
COMPTES TITULAIRE ET D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT**

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2012 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- La société Audit Plus Gauron, Sarl au capital de 39.000 euros Siège social Place Paul GAUGUIN - 77190 DAMMARIE LES LYS - RCS MELUN 499 178 580 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Madame Cécile de SAINT-MICHEL domiciliée 23 rue de Melun - 77240 SEINE PORT en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES
FORMALITES**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extraits certifiés conformes à l'original
M. Bruno AUGUIER

